

L'évolution urbanistique et spatiale de la ville d'Aïn-Beïda face aux enjeux, événements et défis socio-économiques du moment

The urban and spatial evolution of the city of Aïn-Beïda in the face of current socio-economic issues, events and challenges

BENDADA Tawfik

Université Oum El Bouaghi, Algérie, bendda.t60@gmail.com

Date of receipt: 2022-03-12 Date of revision: 2022-03-25 Date of acceptance: 2022-05-27

Abstract

ملخص

L'ambition de cet article consiste à rendre compte par une analyse d'une situation socioéconomique et urbaine de la ville algérienne suite aux élaborations des instruments et ou dans le cadre de la planification urbaine, qui parfois ne tient compte que partiellement des maturations et mutations socioéconomique propres à chaque ville et sa population. Ainsi que lors des applications pratiques et des mises en œuvres de la programmation et des objectifs escomptés et visés par les dits instruments ; des insuffisances, des données erronées, des inadéquations entre théorie et pratiques et surtout de la non prise en compte des détails sociologiques propres aux habitants ciblés, des besoins réels et des difficultés économiques du moment. Pour ce faire, notre recherche s'étalera sur le cas de la ville d'Aïn-Beïda de la wilaya d'Oum El Bouaghi, qui nous semble l'exemple type à notre problématique.

Mots Clés : Evolution, enjeux, événements, urbain, socioéconomique Instruments

L'ambition de cet article consiste à rendre compte par une analyse d'une situation socioéconomique et urbaine de la ville algérienne suite aux élaborations des instruments et ou dans le cadre de la planification urbaine, qui parfois ne tient compte que partiellement des maturations et mutations socioéconomique propres à chaque ville et sa population. Ainsi que lors des applications pratiques et des mises en œuvres de la programmation et des objectifs escomptés et visés par les dits instruments ; des insuffisances, des données erronées, des inadéquations entre théorie et pratiques et surtout de la non prise en compte des détails sociologiques propres aux habitants ciblés, des besoins réels et des difficultés économiques du moment. Pour ce faire, notre recherche s'étalera sur le cas de la ville d'Aïn-Beïda de la wilaya d'Oum El Bouaghi, qui nous semble l'exemple type à notre problématique.

Keywords: Evolution, issues, events, urban, socioeconomic Instruments

Introduction:

La ville algérienne à toujours était sous l'effet des politiques nationales de développement socioéconomique et de croissance urbaine, qui ne cessent de glaner dans un environnement urbain soumis aux effets contraignants et aux obstacles permanents, ne permettant pas d'atteindre les objectifs du bien être, de la convivialité entre habitants et citoyens, une situation sociale confortable et aisée de la population. Il faut dire qu'à ce jour les différentes politiques sociales, économiques et de planifications urbaines misent en place depuis l'Indépendance, se heurtaient à des contraintes d'applications et d'adaptations envers la population, l'administration locale et les différents secteurs d'activités . Ces dernières, remplissent-elles leurs objectifs et enjeux, si l'on tient compte de l'état de l'actuelle ville algérienne qui souffre de problèmes sociaux, économiques, environnementaux, spatiaux et surtout de développement sociétal.

Depuis l'instauration des différentes lois relatives à la planification urbaine et à l'aménagement depuis les années 1970 et jusqu'à aujourd'hui, il était théoriquement question de la prise en charge par le biais de l'analyse exhaustive, de la recherché approfondie et de la réflexion sur les contraintes urbaines et socioéconomiques obstruant le développement propre à chaque région et à chaque ville. Afin de proposer et présenter des scénarios permettant d'avoir des solutions adéquates, réalistes, non volontariste et pratiquement réalisables pour un dénouement dans une perspective socio urbaine logique, ce que explique Clavel « *Mieux comprendre les rapport entre une société ambiante, à ses valeurs, à ses perspectives, construisant jour après jour une urbanité commune* » [1]

A cet égard, l'objectif de l'article consiste à la mise en œuvre d'une approche et réflexion qui permet d'élucider les effets, les paramètres et les interférences entre l'élaboration et l'application des outils de planification urbaine « instruments », chercher et analyser si les instruments d'urbanisme en Algérie avaient été réfléchis et conçu en tenant compte conformément des obstacles urbains, de la pauvreté des habitants, de leurs besoins vitaux, du chômage, de leur comportements , ..., et du degré de leur adaptation et acceptabilité de l'urbanisation actuelle de la ville, ainsi que de l'état socioéconomique actuel des habitants. Par une analyse sur l'histoire et la temporalité de la réalisation urbaine de l'espace ville « *ce qui fait des homes ce qu'ils sont, ce sont les espaces de socialisation, la ville étant un de ses espace* » [2], en premier lieu et par une synthèse des contraintes, problèmes, et obstacles urbains socioéconomiques rencontrés en pratiques en second lieu..

Pour élucider et éclairer notre recherche, nous allons nous pencher sur un type de ville remarquable par le nombre d'habitants, la situation géographique, le rang et le statut administratif ainsi que de l'environnement socioéconomique dans le contexte local. L'étude et l'analyse se penchera sur le cas de la ville d'Aïn-Beïda ; il s'agit d'une ville importante de la wilaya d'Oum El Bouaghi et de l'Est algérien, par ses habitants, de l'état de son urbanisation, et des contraintes socioéconomiques qui font face à son développement. Elle est le terrain propice pour une réflexion sur la dichotomie des relations analytiques, les concepts de planification urbaine, d'aménagement, et les contraintes et dérives socioéconomiques de sa population. Il est nécessaire d'appréhender les disfonctionnements multiformes envers les outils d'urbanisme et d'aménagements dont a été dotée Aïn-Beïda par des investigations et analyses sur terrains ainsi que par

la collecte d'informations et documents, qui nous permettront de mesurer la pertinence du sujet et d'en tirer les conclusions.

I/ Aperçu historique et données sur la ville d'Aïn-Beïda

I.1/ L'histoire de la création d'Aïn-Beïda

Aïn-Beïda distante d'une centaine de kilomètres au Sud-est de la ville de Constantine et faisait partie de sa province d'antan. Elle regroupait une population de 5000 habitants, durant les premières années de l'occupation française, dont une partie était d'origine européenne. C'est une création urbaine coloniale, réalisée sur le site d'une ancienne ville romaine, « Marcemini ». Sa position intéressante de carrefour lui avait conféré, un rôle important en matière d'échanges commerciaux entre diverses tribus, et les caravanes commerciales provenant du Sahara, du tell ainsi que de la région sud de l'actuelle Tunisie. Aïn-Beïda était créée en 1851 sur le territoire des « Haraktas » par l'armée coloniale française, d'après le Capitaine Némier en 1852. Initialement, elle était programmée pour être le chef lieu d'un cercle militaire, caravansérail en comportant le bureau arabe et le bureau de poste. Dès 1868, elle sera promue au rang de chef lieu de commune de plein exercice, puis de canton et plus tard, en 1955, elle fut érigée au rang d'un chef-lieu d'arrondissement (sous-préfecture) du département de Constantine [3]. Ce qui lui permettra d'assumer un rôle administratif et économique remarquable au niveau de sa région et d'être dans le future, un point nodal et de rapprochement aux populations de la région.

I.2/Aïn-Beïda et sa population lors de la colonisation

La ville d'Aïn-Beïda est une création ex-nihilo [4], coloniale en 1851. Elle était conçue pour desservir le commandement d'un cercle militaire, selon un plan en damier, qui devrait servir l'administration coloniale militaire au début de l'occupation coloniale (Bordj du commandement, hôpital militaire, place

impériale, ...). Plus tard, elle desservira alors, l'administration coloniale civile, ceci à partir de 1870. La partie importante de la population de la ville d'Aïn-Beïda faisait partie de la tribu des Haraktas, l'autre partie était composée essentiellement de « Koulougli », de « Kabyles » provenant de la région de la grande et petite Kabylie, des « Soufis » du sud algérien et d'une minorité de Mozabites. Il existait aussi la présence d'autres populations habitants Aïn-Beïda e ce temps, des juifs, des maltais, des espagnols et bien évidemment des français [5]. Il est à noter, que durant l'épisode colonial, la majorité des habitants autochtones d'Aïn-Beïda souffraient de problèmes socio-économiques dont principalement la pauvreté, l'ignorance, la ségrégation sociale et raciale, à l'exemple de toutes les villes d'Algérie de l'époque. Ceci, suite aux politiques coloniales de dépossessions forcées des terres appartenant aux algériens, de la francisation de tout ce qui est d'origine algérien ; *« Ainsi que par une dévalorisation de l'enseignement de la culture locale et autochtone et par une domination coloniale fondée fortement par la pratique de brutalité en vers une population démunie »* [6]. Les habitants d'Aïn-Beïda, étaient mal logés, plusieurs familles vivaient ensemble dans des maisons étroites et des espaces serrés, manquant d'éclairage, d'eau potable, d'électricité, d'hygiène et des conditions minimales pour une bonne santé. Voir Note 01

I.3/ Données sur le nombre de population de la ville d'Aïn-Beïda,

Population de la ville d'Aïn-Beïda a enregistré un nombre d'habitants en constante augmentation et évolution depuis plus de quatre décennies successives : 1970-2010.

Tableau n° 1 : Evolution de la population d'Aïn-Beïda depuis 1871

Année	1871	1954	1966	1972	1977	1987	1998	2004	2008	2013	2014
population	2043	15512	30412	40801	42988	62253	94781	112904	119354	127346	130000
Evolution naturelle		13469	14900	10389	12576	12265	32528	22119	24473	4368	/

Source : ONS et APC d'Aïn-Beïda en 2016

I.4/ Activités économiques des habitants d'Aïn-Beïda pendant la colonisation

Lors de la colonisation, une partie non négligeable des habitants autochtones d'Aïn-Beïda, s'adonnaient en grande partie à l'activité agricole et à la paysannerie, qui représentaient les principales ressources de leurs revenus et qui dans la majorité des cas, ne pouvaient répondre confortablement à leurs besoins vitaux. L'autre partie de ces habitants, s'adonnaient à d'autres activités et métiers dans la ville pour pouvoir subvenir à faire vivre leurs familles. Parmi ses activités et métiers, il y a lieu de citer: le commerce sous ses diverses formes, les métiers d'artisanats (cordonnerie, bijouterie, tapisserie, ...), de confection de vêtements, de fabrique de souliers et chaussures, de bijoux, de menuiserie, de tannerie, ...et de droguerie ; ces derniers ont permis à la ville d'avoir une vocation d'attractivité et de savoir faire au niveau de toute la région.

I.5/ Plan d'urbanisation initial d'Aïn-Beïda

Durant la période coloniale l'urbanisation de la ville sera réalisée conformément à un plan en damier classique, conçu par le génie militaire français [7]. Ce type de plan gréco-romain, conçu à partir de rues se coupant à angle droit, en composant plusieurs ilots orthogonaux disposés selon deux axes principaux. Ce dernier a été adopté pour l'urbanisation d'un bon nombre de villes algériennes créées par la colonisation. Ces villes

étaient destinées à asseoir des constructions à usage d'habitations, d'équipements, de services et bien entendu d'activités. Le plan d'urbanisme initial d'Aïn-Beïda était programme pour faciliter l'installation d'une population venue d'Europe dans de bonnes conditions de mobilité, d'hébergement, de déroulement des activités sociales et économiques européens et surtout de lui permettre de vivre dans un environnement sécurisé contre toute tentatives de révolte et d'insurrection de la part de la population autochtone. Cette conception urbaine du plan en damier n'était pas en adéquation avec les aspects identitaires, sociologiques, économiques et traditionnels de la population algérienne. Au contraire, ce type d'urbanisation favorisait remarquablement la politique coloniale de discrimination et s'intégrait harmonieusement aux principes et politique de marginalisation de la population autochtone en ignorant ses traditions, ses mythes, sa culture, sa vie sociale, sociétale et sa religion.

La ville a pris naissance à partir de ce damier, qui sera le point de départ de son urbanisation et jouera le rôle de noyau central, espace principal à partir duquel s'organisent la ville et sa périphérie. A partir de 1852, Ain Beida allait connaître le lancement des travaux de réalisation de son urbanisation par la réalisation des deux Borges, l'hôpital militaire, le casernement et quelques maisons individuelles. Pour devenir à moyen terme une agglomération importante dans la stratégie coloniale pour accueillir et asseoir dans les meilleurs délais un peuplement européen. Elle servira alors, à la concrétisation d'un chef-lieu d'arrondissement et en même temps un cercle militaire d'envergure régionale.

II/ Période de l'indépendance

II.1/ Le contexte socio-économique

L'Algérie, après le départ des européens en 1962, suite à une colonisation de cent trente deux (132) ans a connu un phénomène d'occupation massif du parc immobilier urbain et du foncier par les habitants des villes et de la campagne « butin de guerre » [8]. Ce qui a encouragé une partie de la population rurale à émigrer vers les agglomérations et territoires urbanisés de toute l'Algérie dont Aïn-Beïda, en provoquant une accélération d'occupation incontrôlable des logements et maisons abandonnées par les anciens occupants européens. Suite à cette situation et à partir de la fin des années 1960, cette population d'origine rurale procédera à la construction d'un nouveau type étrange d'habitations et de logements sous des formes irrégulières ne respectant pas les normes urbaines pour devenir dans quelques temps après, les fameux « bidonvilles et cités informelles. Ce phénomène qui va bouleverser et déséquilibrer un ensemble considérable de villes algériennes comme l'explique Costes Laurance [9] par *« phénoménal qu'est l'urbanisation, quantitativement, et qualitativement différente des évolutions urbaines passées, transandin tous les aspects de la société contemporaine et notamment le champ des représentations, celui des relations sociales et de pouvoir »*

La ville d'Aïn-Beïda a bénéficié d'un nombre de six (06) études de planification urbaine et d'aménagement relatives aux instruments et outils d'urbanisme, en plus des opérations de développement socioéconomique dont elle a été dotée par les différents plans « triennal 1967, quadriennal de 1970 et 1974, relance économique de 2000, et quinquennaux de 2005, 2010, » de développement que l'Etat a mis en œuvre. Voir la Note 02

II.2/ Un aperçu socio-urbain sur Aïn-Beïda

Actuellement, Aïn-Beïda, fait partie de la wilaya d'Oum El Bouaghi, après le découpage administratif de 1974. Elle est le chef lieu de l'une des plus petites

communes d'Algérie, son aire urbaine s'étale sur surface d'environ 1400 hectares, représentant ainsi plus de 35% de sa superficie communal qui est de 5600 hectares. Elle englobait une population estimée par les services de statistiques et de démographie de la wilaya d'Oum El Bouaghi à plus de 180 000 habitants en 2018. La ville est traversée par deux axes routiers importants au niveau régional la RN n° 10 et n° 80, ainsi que par la ligne de chemin de fer reliant la ville de Tébessa à celle de Ain M'lila.

Juste après l'indépendance, l'urbanisation d'Aïn-Beïda connaîtra un développement rapide, par les implantations de diverses zones d'habitats, d'équipements, de services et d'activités. Elle sera convoitée par un exode rural remarquable et permanent, en provenance des zones rurales des communes limitrophes, des villes et villages de la région. De ce fait, on assistera à une augmentation vertigineuse de la population habitant la ville. Elle était de 15512 en 1954, de 42988 en 1977, de 119 000 habitant 2008 pour atteindre le nombre de 152 000 habitants en 2016 [10], et enfin 190 000 en 2020, selon les estimations de la direction de la planification de l'aménagement et du territoire « DPAT » de la wilaya d'Oum El Bouaghi. Ces chiffres, expliquent la hausse considérable de l'exploitation massive des terrains et espaces réservés pour les extensions de la ville, prévus par les instruments d'urbanisme, par les programmes urbains et des espaces libres existants non urbanisés et non urbanisables au niveau de la ville et de sa périphérie.

L'aire urbaine du noyau colonial initial d'Aïn-Beïda avoisinait une superficie de 40 hectares vers 1852. En 1962, la surface du cadre bâti de la ville atteindra les 165 hectares, lors des années 1970, elle sera de 270 hectares pour atteindre vers la fin des années 1990 le chiffre de presque 950 hectares et enfin en 2020, elle comptera 1340 hectares [11]. Ces chiffres

montrent bien l'étendue et la rapidité de la fabrique de l'urbanisation de la ville en un temps court. Une dimension démographique important accentuée par un exode rural sans fin, des besoins sociaux en nette augmentation d'année en année, une la mise en pratique l'application par les autorités locale et les acteurs de l'urbanisme soucieux de prendre en charges rapidement les besoins des habitants, d'opérations urbaines volontaristes sans une stratégie de faisabilité et de savoir faire,(Voir Note 03) d'ou l'aboutissement à une surexploitation spatiale incontrôlée [12]. A l'égard de la majorité des villes d'Algérie, Aïn-Beïda souffre de l'hégémonie de sa croissance urbaine dans un contexte d'incohérence, d'irrégularité et d'incompatibilité entre la politique foncière de l'Etat, le contenu du programme de la planification urbaine et de la réalité des pratiques urbaines ainsi que de la situation socioéconomique inquiétante de la majorité de ses habitants. Pour comprendre ce phénomène d'incompatibilité, de divergence et de laissé pour compte, nous essayerons de chercher, d'analyser, de prospector les principaux instruments d'urbanisme et d'aménagement d'Aïn-Beïda, ainsi que leurs mise en pratique et leurs apports et impacts sur l'urbanisation et l'environnement socioéconomique, par des illustrations, des détails techniques urbains, des structurations sociale des quartiers et enfin de l'état de fait sur terrain.

II.3/ L'aventure urbaine d'Aïn-Beïda entre1970-1990

A l'aube des années 1970, l'Algérie sous un régime d'économie dirigé sous un système d'orientation socialiste et volontariste (régime socialisant de Boumediene), où la notion de l'Etat planificateur autoritariste, gestionnaire des stratégies de développement sociale et économique, ainsi que de l'appropriation, l'occupation et l'utilisation de n'importe quel espace, qu'il soit urbain ou rural. De ce fait et pour permettre un

développement urbain rapide et répondre aux aspirations et besoins socio-économique (habitat, équipements, services, ...) de la population [13], des politiques de planification urbaines de tendances socialistes sont adoptées et mise en exécution par les autorités centrales et locales dont principalement celles relatives aux outils d'urbanisme et d'aménagement (PUD, ZHUN, ZI, ...). Pour une mise en pratiques réelle et efficace de ces outils par les autorités locales, les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, l'Etat a promulgué en 1974, la loi 26-74 relative aux réserves foncières communales. Une fois, cette loi est mise en application au niveau de la commune d'Aïn-Beïda, de 1974, jusqu'à la fin des années 1980, on assista à des changements, des bouleversements et des débordements urbains et fonciers radicaux, affectant et aggravant le marasme social des citoyens.

II.4/ une atmosphère urbaine et socioéconomique difficile sous une étatisation du foncier d'Aïn-Beïda

La ville allé être le champ de transformations urbaines accélérées, suite à plusieurs événements d'ordre économiques, sociologiques, géographiques, et politiques. Des périphéries urbaines seront réalisées rapidement en constituant un étalement urbain remarquable par rapport aux autres villes de la région semblables à Aïn-Beïda. Le dit étalement ne cessa de s'agrandir grandement jusqu'à aujourd'hui, du fait du brassage de la prise de décisions et d'interventions urbaines dénuées de faisabilité et du savoir faire de l'urbanisme conjugué à une gestion controversée de l'urbanisation d'une part. D'autres par, aux débuts des années 1970, la ville d'Aïn-Beïda va être un champ convoité par un exode rural des plus affluant, des milliers de nouveaux habitants viennent en ville pour s'y installaient définitivement. Ce qui a encouragé l'apparition d'un nouveau fléau social, qui consistait à la prolifération de l'habitat illicite et informel, par la création de plusieurs bidonvilles dont en particulier « Dominique, laskri et bouakouz » voir Note

03. La loi 26-74 relative aux réserves foncières communales, a permis aux élus et aux autorités locales de la ville d'Aïn Beïda d'avoir les mains mises et libres sans contraintes quant à l'acquisition, l'exploitation sans conditions au préalable du foncier urbain et urbanisable en faisant fi de son statut de propriété (Domaniale, communal, Melk, ...) voir Note 04. Ceci étant, pour répondre et prendre en charge le plus rapidement possible les besoins en espaces nécessaires à la réalisation des équipements sociaux d'une part, ainsi qu'à la construction de zones d'habitats et des logements sociaux pour la population démunie d'autres parts.

La ville d'Aïn-Beïda a été dotée d'un PUD « plan d'urbanisme directeur » en 1974 établi par le bureau d'études « CADAT-Alger » [14], qui a proposé un programme de logements collectifs, de zones d'équipements socio-économiques, de services et d'activités étalées sur plusieurs termes. En plus de quelques programmes de logements individuels au niveau de lotissements, qui ont été implantés en grande partie à la périphérie de la ville et au niveau de la « ZHUN ». Nous citons certains programmes qui ont été réalisés. :

- Lotissements destinés aux logements individuels : El Mostaqbel I et II au nord de la ville, El Kahina I et II à l'est, El Hana au nord-est, El Amel à l'ouest,

- Logements destinés à l'habitat collectif : 750 logements type SONATIBA 156 logements industrie au niveau de la ZHUN à l'Ouest, 680 logements préfabriqués au Nord [15].

- Il est important de décrire certains effets pervers sur le processus d'applications pratiques des opérations et des interventions urbaines, des acteurs de l'urbanisme ainsi que des comportements sociaux et acceptabilités de l'urbanisation de la part des habitants d'Aïn-Beïda, quant à la mise en pratique

de la loi 26-74. L'exploitation massive des espaces et du foncier d'Aïn-Beïda en ces moments, a provoqué la naissance d'un étalement important de son territoire urbain, de plus de 800 hectares de sol. Ces derniers sont intégrés à l'aire urbaine pour servir aux implantations de lotissements, de la ZHUN, de la zone industrielle et autres. Il est à noter en premier lieu, que les implantations de ces projets étaient faites sans concordances et compatibilité avec le contenu du « PUD » de 1974, ni avec le plan d'aménagement de la ZHUN de 1978 [16]. En second lieu, les débordements et les dépassements de l'urbanisation sur des espaces qui n'étaient pas programmés et pris en charges par les différents outils d'urbanisme d'Aïn Beïda, surtout ceux de la zone Est et Sud-est. En cette période, la population et la ville d'Aïn-Beïda étaient sous l'effet et l'influence d'évènements sociaux, administratifs et économiques remarquables et dont principalement le nouveau découpage administratif entrepris par l'Etat en 1974.

La ville d'Oum El Bouaghi, située à 26 kilomètres d'Aïn-Beïda était promis chef lieu de la nouvelle wilaya englobant Aïn-Beïda en 1974. Cette décision a obstrué Aïn-Beïda d'accéder à un nouveau statut administratif supérieur qui lui aura permis d'avoir un développement socioéconomique adéquat et riche en programmations de logements, d'équipements structurants et stratégiques ainsi que de bénéficier convenablement des plans nationaux de développements (plan triennal, quadriennal, quinquennal, etc).

Un exode rural brutal [17] touchant, a déséquilibré et désorienté la distribution équitable du foncier urbain par les élus et les autorités locales, d'où la conséquence d'une gestion administrée incorrecte de l'espace. A cet égard, des nouvelles pratiques étranges et comportements de certains habitants sont apparus, pour aggraver la situation sociale et économique critique dont souffre la population. La spéculation foncière à outrance, la vente illicite de lots de

terrain individuels à bâtir. La réalisation de lotissements (Aurès I, II et III, El-Badr, El-Boustane, ...) sans études d'adaptation urbaine, sans un bilan statistique exacte en corollaire avec le mode de planification urbaine de la ville, et sans prises en charges réelle des vrais problèmes sociaux des habitants, qui souffre grandement du problème du logement, du chômage et de la pauvreté.

II.4/ Aperçu sur la ZHUN d'Aïn-Beïda

La ZHUN d'Aïn-Beïda [17] faisait partie d'un programme d'Etat qui prévoyait la réalisation d'un nombre important de ce type de projet à travers plusieurs grandes et moyennes villes d'Algérie. Ces projets de ZHUN, consistaient à la création et la réalisation d'importantes zones urbaines composées en grande partie par des logements collectifs et individuels, des équipements de base, structurants et stratégiques ainsi que de réseau de voirie, d'alimentation en eau potables et d'assainissement. Afin de répondre à plusieurs enjeux socioéconomiques, de développement et de confort de la vie des habitants des villes qui sont paralysés par des contraintes et problèmes socioéconomiques sans fin.

La ZHUN d'Aïn-Beïda élaborée selon un urbanisme planifié, était implantée à partir de 1978, dans la zone Sud-ouest de la ville, juxtaposée à l'ancien tissu colonial, qui n'arrivait plus à supporter et répondre aux besoins en matière d'habitat et d'activités de ses occupants. Cette dernière s'étale sur une surface de 320 hectares, programmée pour assoir une population de presque 35 000 habitants à long terme et devait comporter plus de 6000 logements repartis entre collectifs et individuels, ainsi qu'un arsenal d'équipements de bases, structurants et services divers, et de permettre la création de petites et moyennes activités sociales, éducatives, culturelles et économiques pour la population jeune.

II.5/ L'impact du découpage administratif de 1984 sur d'Aïn-Beïda

En 1984, l'état algériens a procédé à un découpage administratif [18] visant à créer de nouvelles wilaya à travers tout le territoire national. En effet, 18 nouvelles wilayas sont créées, faisant passer le nombre total de wilaya de 31 à 49. Parmi ces nouvelles wilayas, on retrouve celle de Khenchela, située dans la région des Aurès. Elle est limitrophe à la wilaya d'Oum El Bouaghi dans sa partie Sud, et distante d'une cinquantaine de kilomètre de la ville d'Aïn-Beïda. La wilaya d'Oum El Bouaghi a enregistré une restriction de son aire territoriale au profit de la nouvelle wilaya de Khenchela du fait du découpage administratif de 1984. Par contre, l'aire communale d'Aïn-Beïda s'est étalée à l'ouest en intégrant la petite agglomération de Bir Ounes, et s'est fait rétrécir au niveau de la zone Sud. Cette nouvelle physionomie du territoire communal d'Aïn-Beïda, a été parmi les causes ayant eu un impact négatif sur l'apport de recettes fructueuses des habitants de la ville, qui souffraient énormément du manque de moyens économiques. Cependant, des vastes zones agricoles appartenant aux domaines publics de l'Etat et/ou au foncier communal, réputées par leur rendement agricole acceptables, sont redevenues la propriété des autres communes limitrophes à celle d'Aïn-Beïda. Ce qui empêchera une partie de la population d'Aïn-Beïda de bénéficier de ses rentes d'antan.

En plus de cela, vers la seconde moitié des années 1980, Aïn-Beïda connaîtra, un ralentissement de son urbanisation ainsi que de son développement, à cause de la crise économique qu'a connu le pays et de l'abandon de certains programmes socio-économique importants par l'Etat (la réalisation de routes, de ligne de chemin de fer, d'équipements structurants, de viabilisations primaire et secondaire, ...) [19]

II.6/ Constats socio-urbain de 1970 à 1990 d'Aïn-Beïda

A partir de 1970, la ville a changé de forme, d'une conception en damier parfait à celle de tache d'huile. Les relations spatiales et fonctionnelles entre le centre colonial et les nouveaux quartiers venus volontairement et brusquement se greffer en périphérie sans des études de faisabilité urbaine en concordance avec le contenu de la planification socio-économique et sans une démarche basée sur l'état et l'environnement social ni sur la situation du bilan statistique et quantitative des besoins de la population. La majorité des quartiers créés qui sont en cours de réalisations sont dépourvus de qualificatifs sociaux qui incitent au développement de la société. Malheureusement, ils ne sont que de gros dortoirs sans âmes ; conçu à la hâte par des acteurs de l'urbanisme manquant de professionnalisme, de savoir faire urbanistique et dépourvus de réflexions favorisant la résolution des problèmes sociaux voir Note 05. En effet, la consommation abusive de quantités importantes d'espace en un temps record (de 1976 à 1989) pour la création de milliers de lots à usage individuel dans « *un cadre administré de l'espace, favorisant une catégorie de clientélisme de population choisis* » [20], provoquant ainsi une hystérie d'acquisition maximale des habitants de la ville et même de ceux des petites villes et villages voisins (Berriche, Ain Ferhat, Zorg, ...). Ces acquisitions arbitraires, seront prédatrices et provocatrices de la dilapidation du foncier et de pratiques dirigées vers des spéculations foncières illicites encouragent l'exode rural de plus en plus présent dans la ville d'Aïn-Beïda. En plus, l'affectation dérisoire et arbitraires des espaces à urbanisés, ayant regroupé des gens qui ne peuvent vivre en harmonie et convivialité, était l'un des facteurs de l'apparition de disfonctionnement des liens sociaux, de leur fragilité et de leur disparition avec le temps. La réaffectation spatiale volontaire, provoquée par les élus et les acteurs de l'urbanisme de la ville, à l'égard de plusieurs terrains destinés à assoir initialement des équipements publics nécessaires aux habitants

démunis, l'exemple d'un lycée, d'une polyclinique et d'un centre de sante au niveau de la ZHUN ; a d'autres destinations parachutées dont la majorité serviront au commerce et au logements individuel de type villa, l'exemple du lotissement El-Manar et des lots commerciaux au niveau de la ZHUN, sans citer d'autres exemples qui sont nombreux. Voir Note 05

III.1/ Environnement socioéconomique et libéralisme foncier de 1990

Citations: Issac Joseph disait « *la question urbaine aujourd'hui en Algérie, chevauche encore sur deux problématique fondamentales, celles du droit à la ville, et celle de la ville à l'œuvre* » [21]

III.1.1/Aperçu sur une situation urbaine en mutation

Etant la situation désorganisé du paysage urbain actuel, celle du foncier urbain d'élapidé et de l'aspect social et économique inquiétant de la majorité des villes et habitants, l'Etat algérien à institué de nouvelles lois d'orientations et de gestion du foncier urbain et rural ainsi que de l'urbanisme et l'aménagement en 1990. Ces lois viennent s'inscrire dans des contextes socioéconomiques, sociétales et patrimoniaux, pour permettre la transition et le glissement d'un système socialiste volontariste, adopté avant les années 1970, vers un système libéral et libéralisé basé sur les nouveaux enjeux, principes et les nouvelles tendances du marché libre du foncier qu'il soit urbain ou rural. En mettant fin à une gestion administré de ce dernier et en abrogeant plusieurs anciennes lois équivoques dont celle relative aux réserves foncières communales de 1974 « n° 26-74 » qui ne tenait pas compte des contraintes foncières, ni de la composition sociologique ancestrale des habitants, ni du statut historique de la propriété du sol des citoyens et surtout de la non prise en charges de la survie difficile de la population algérienne.

Ces lois étaient promulguées dans des situations et circonstances particulières que le pays traversait en ces moments ; les évènements d'Octobre 1988 et la

crise économique mondiale de 1986, qui ont affecté sérieusement l'environnement socioéconomique, politique et urbain des villes algériennes dont Aïn-Beïda. Ces lois sont venues pour rompre définitivement avec les pratiques de gestion, de planification et de mise en œuvre urbaine ainsi que de l'urbanisation, héritée de la période post-indépendance, jusqu'à la fin des années 1980 sous un régime socialiste. Par la mise en place, de nouvelles dispositions législatives, de nouveaux principes et instruments « PDAU, POS.. » [22] d'urbanisme, de composition et recomposition urbaine dans un contexte, du libre marché des transactions foncières entre Etat, autorités locales et propriétaires privés.

III.1.2/ Le cas de la ville d'Aïn-Beïda

La commune d'Aïn-Beïda a été dotée d'un plan directeur d'aménagement et d'urbanisme « PDAU » en 1992 venu mettre fin à l'élaboration du PUD de 1989 par décision gouvernementale conformément à la nouvelle loi n° 29-90 relative à l'urbanisme. Ce « PDAU » a été élaboré par le bureau d'études en urbanisme « Urbaco » de Constantine, dont j'étais un chargé d'études principal. Ce dernier traitera l'ensemble du territoire communal, le chef lieu de la commune et éventuellement les agglomérations secondaires et la zone éparsée d'Aïn-Beïda conformément à la loi 29-90. Cependant, lors de l'élaboration des différentes phases de conceptions et de réalisations de l'étude par une équipe formée si on peut dire, de professionnels et de spécialistes en la matière, il n'y a eu pratiquement pas de réunions de coordinations ou de séances de travail et surtout de concertations avec les habitants de la ville, les représentants de quartiers et de zones habitées, les associations à vocations sociales, urbaines ou encore avec des experts ou spécialistes universitaires en sociologie, en économie et en urbanisme, qui pouvaient enrichir et apporter des atouts importants quant

à la maîtrise, la réflexion et le traitement de l'aspect sociologique de cet instrument d'urbanisme d'Aïn-Beïda. Cependant, Les seules réunions qui étaient programmées et préparaient, concernaient uniquement les aspects techniques de détails avec les services techniques de quelques secteurs (habitat, hydraulique, forêts,...) et bien sur avec les élus locaux de la commune et des représentants de l'administration de la wilaya. La situation socioéconomique d'espérée d'une frange importante de la population d'Aïn-Beïda ainsi que la diversité des problèmes et des contraintes empêchant l'émergence et le développement d'un environnement social et urbaine des habitants de la ville, n'étaient que superficiellement abordés sans être analyser correctement et en détails pour pouvoir aboutir à une programmation des affectations spatiales du foncier logiquement adaptée à la situation sociale désespérée ce qui n'était pas sans conséquences [23]

A partir de 1990, le mode d'urbanisation et d'aménagement proposé dans le cadre de l'étude d'élaboration du « PDAU » de 1992 et celle du « PDAU Intercommunal » de 2005 , et après leur approbation et adoption par les autorités locales et les services techniques de la wilaya et ceux de la Daïra d'Aïn-Beïda, plusieurs soucis d'ordres administratifs, d'acquisitions de l'espace, de gestion fonciers, techniques et financiers ainsi que de mise en pratiques, sont apparus en force pour freiner le processus. Les gestionnaires de l'urbanisme et du foncier sont restés figes et se retrouvent les mains liées, ne pouvant appliquer ni les orientations ni les objectifs prévus par le « PDAU ». L'acquisition de terrains pour le lancement de l'urbanisation auprès des propriétaires privés était très difficile et presque impossible du fait de l'indisponibilité des fonds nécessaires pour régler les acquisitions d'un cote et d'un autre cote, les propriétaires du foncier privé, exigeaient des prix de vente très élever de leur terrains « *les transactions*

foncières se traitent volontairement dans un cadre de l'égalité et de marche libre, selon les nouvelles lois de 1990 » , que les autorités locales ne pouvaient se permettre et remplir.

A cet égare et pour plus de compréhension, il était nécessaire d'évoquer d'autres circonstances sociologiques et contraintes ayant été à l'origine de la non mise en application des deux instruments d'urbanisme, cités plus haut et dont.

- La ville d'Aïn-Beïda comptait en 2008, une population qui dépassait les 120 000 habitants (RGPH 2008) et qui en 2018 était presque de 180 000 habitants (estimation de la DPSB de Oum El Bouaghi 2019) [24], voie toujours sa démographie en continuelle augmentation, conjuguée à un exode rural qui perdure, provenant même des régions frontalières de l'Est du pays. Ce dernier était à l'origine de l'apparition de deux nouveaux bidonvilles à Aïn-Beïda, le premier « Ouled Ghilese » au Nord à Bouakouz, le second « Faliti » au Sud. En plus, la rareté de l'emploi, le taux de chômage élevé, la dissolution de plusieurs unités industrielles (Unité SNLB, unité SONITEXE, ..) qui employaient un nombre importants de travailleurs, conjugués à une population inoccupée, ont aggravé la situation socio-urbaine de la ville. (voir Monographie de la wilaya de).

- L'implantation d'un grand nombre de lotissements et de coopératives immobilières à usage d'habitations individuelles après 1990, en périphérie et au niveau de la ZHUN, en consommant la presque totalité du portefeuille foncier de la ville d'Aïn-Beïda, par une surexploitation rapide et sans égale de l'espace, en provoquant une rareté accrue du foncier favorable à l'urbanisation. Il faut rappeler que les études et les implantations de ces dits lotissements, ne sont pas réalisées en conformité avec les orientations et programmations des instruments d'urbanisme d'Aïn-Beïda, soit envers les

PUD ou les PDAU. Sans oublier que la gestion, la distribution et la réalisation des différentes affectations d'espaces, étaient confié à l'agence de régulation foncière de la daïra d'Aïn-Beïda installée en 1986. Cette dernière ne procédait pas et ne se basait pas sur des études foncières, urbaines et sociales approfondies ni sur des statistiques fiables et des enquêtes sur la situation matérielle des citoyens et des familles qui souffrent socialement de l'absence d'un logement adéquat et de l'incapacité de subvenir à vivre aisément afin d'avoir les données exactes sur la situation des citoyens.

-Quant aux lotissements programmés et réalisés par les propriétaires de terrains privés, sont vendus et cédés à des gens financièrement aisés, moyennant des coûts et des prix de vente élevés, que ne sont pas à la portée d'une bonne partie de la population. . On peut donc conclure que, ces opérations et réalisations n'ont pas atteint l'enjeu et l'objectif escompté pour une éventuelle participation à la résolution partielle du problème du logement des habitants d'Aïn-Beïda.

-Devant cette situation et lors des décisions de la mise en pratique des orientations du PDAU de 1992 et du PDAU Intercommunal de 2005, les autorités locales se trouvent en face de l'impossibilité d'acquérir une partie importante des espaces et du foncier urbanisable pour amorcer et relancer l'urbanisation de la ville dans les meilleurs délais.

III.1.3/ Programmations des « PDAU » de 1992 et de 2005

Le territoire communal d'Aïn-Beïda est le plus petit de la wilaya d'Oum El Bouaghi, avec ses 56 kilométrés carres soit 5600 hectares et une aire urbaine de son chef lieu de commune qui avoisine les 1400 hectares. La densité urbaine brute au niveau du chef lieu, si l'on considère que la population qui y réside est de 180 000 habitants selon les estimations de la

« DPSB » de la wilaya d'Oum El Bouaghi en 2021, elle sera de 130 habitants à l'hectare, ce qui est au dessus de la moyenne nationale. En ayant consulté minutieusement les contenus des deux « PDAU », de 1992 et de 2005, pour une clarification des contenus des programmes et des objectifs de développement et d'urbanisation, nous pouvons conclure ce qui suit :

Embossions et impulsions des deux outils

1/ Le PDAU de 1992

Pour une visibilité et lisibilité des embossions et des impulsions des deux outils « PDAU », nous aborderons en premier le volet technico-spatial : Les estimations surfaciques des extensions urbaines à court, moyen et long terme, programmées par le PDAU de 1992 sont de 600 hectares, s'étalant sur une périodicité de 20 ans. Ces dernières, étaient en grande partie réparties au niveau de la zone périphérique Nord, représentant ainsi plus de 80% de la totalité de la surface retenue [25]. La programmation se composait de deux parties qui se complétaient. La première a déterminé les besoins en habitat, en logements collectifs et individuels relatifs à chaque terme, la seconde sera consacrée à la quantification des besoins en équipements toutes catégories confondues ainsi que ceux relatifs aux activités et services socioéconomiques. Depuis l'approbation et la mise en exécution de ce « PDAU » en 1995, les autorités locales et les acteurs de l'urbanisme (services techniques, agence foncière locale, services fonciers de la wilaya) d'Aïn-Beïda n'ont pu lancer les opérations d'aménagement et d'occupation spatiales conformément à ce dernier, obligatoirement nécessaires aux développements socioéconomique et urbain suite aux investigations entreprises (par l'auteur) auprès des services de l'agence de régulations foncières de la wilaya d'Oum El Bouaghi en 2019 et 2020. La superficie spatiale qui a pu être acquise en cette période, ne dépassait pas

les 10% de celle prévue par le PDAU. Elle concerne le lotissement Ibn-Rochd acquis auprès des héritiers « Laskri », lotissement route de Meskiana et le lotissement de résorption de l'habitat précaire « RHP » au Sud de la zone de Bouakouz acquis auprès des héritiers « Chentlis » et des services des domaines publics de la wilaya ainsi que quelques petites poches vides « parcelles » communales. Cependant, il était presque impossible d'appliquer et d'implanter la totalité des programmes de logements, des équipements, des zones de services et d'activités, ce qui implique et explique la situation de « stand by » de l'urbanisation qui ne démarre pas. Ainsi que celle du foncier qui devient rare et rarécime et de la recherche désespérée par les autorités locales afin d'acquérir n'importe quelle poche vide à n'importe quel prix dans la ville, pour une éventuelle implantation urgente d'un équipement ou logements. Ce qui a encouragé et a activé les pratiques et opérations spéculatives à outrance du foncier [26] d'où l'inefficacité et l'impossibilité de l'application et la mise en exécution du PDAU de 1992.

Devant cet état de fait de paralysie de l'urbanisation et de stagnation du développement socioéconomique ainsi que de la dégradation des liens sociaux ; les autorités locales et intervenant sur l'urbanisme et le développement, étaient forcées et dans l'obligation de réfléchir à trouver d'autres opportunités logiques et pratiques pour une nouvelle relance urbaine et sociale d'Aïn-Beïda dans un cadre juridictionnel légal. D'où, la proposition d'une nouvelle étude de révision du PDAU d'Aïn-Beïda, qui paraissait possible et efficace, à conditions d'éviter les erreurs du passé.

2/ Le PDAU Intercommunal de 2005

Le PDAU Intercommunal de 2005, regroupait la commune d'Aïn-Beïda et celle de F'kirina. Le questionnement qui s'y impose est pourquoi avoir

choisis un PDAU Intercommunal avec la commune de F'kirina malgré la présence d'autres communes, dont celle de Berriche au Nord ou celle de Zorg à l'Est. Pour y répondre, il est impératif de relater les opportunités, les avantages et les facilitations existantes qui du point de vue des autorités locales et des acteurs de l'urbanisme de la commune, seront les leviers de la relance du développement urbain. Parmi les atouts remarquables de cette opportunité, en premier lieu nous évoquerons, la disponibilité des réserves foncières et spatiales favorables à l'urbanisation et dont le statut juridique permet leur acquisition sans grandes contraintes. Leur position et situation, près des limites d'urbanisation de la partie sud de la ville d'Aïn-Beïda ainsi que de leur desserte par un réseau routier important [27], composé d'une route nationale et des voies de contournement importantes. En second lieu, étant que la contrainte liée à l'indisponibilité d'un porte feuille foncier sera prise en charge, il y découlera automatiquement une possibilité applicable et non volontariste de la résolution de plusieurs problèmes sociaux qui perdurent depuis longtemps et perturbent la paix sociale, les liens sociaux, la discrimination quant à la distribution des logements, des postes d'emplois, des espaces d'ordres commerciaux et d'activités économiques,Ainsi qu'une actualisation et régularisation de l'aire urbaine et un contrôle rigoureux des mouvements de peripherisation pendulaire de la ville qui déséquilibre toute planification urbaine et toute programmation et mise en pratiques de solutions sociales et sociétales.

Cependant, après l'approbation et l'adoption en 2008 du PDAU Intercommunal de 2005, et en voulant relancer les opérations d'urbanisation et débiter la mise en application pratique des programmations et orientations prévus par ce dernier, les autorités publiques se sont retrouvées en face, à des obstacles de procédures et de

démarches administratives quant à l'utilisation des espaces et du foncier favorable à l'urbanisation situer sur le territoire communal de F'kirina. En effet, la procédure administrative qui consistait à l'opération de transfert des terrains de la commune de F'kirina au profit de la ville d'Aïn-Beïda n'as jamais était lancée à ce jour par les autorités administratives et foncières de la wilaya, ce qui a perduré et aggravé la situation sociale qui devient de plus en plus immaîtrisable. Il faut signaler que l'équipe qui était chargée de l'étude d'élaboration du PDAU Intercommunal avait prévue les extensions spatiales relatives au moyen terme au niveau de zone Nord de la ville, ce qui est anormale, du fait que ces mêmes espaces étaient convoités par le PDAU de 1992, que les acteurs de l'urbanisme de la ville n'ont jamais put les acquérir jusqu'à aujourd'hui. Pour ces deux raisons importantes, le PDAU Intercommunal n'a put être lancé, seuls un projet de 500 logements collectifs type « AADL » et une école primaire de huit (08) classes ont été implanté sur des terrains situés sur le territoire communal de F'kirina et qui ne représentent qu'un faible taux « 5% » des besoins de la ville en espaces au niveau de la zone Sud-est. Nous pouvons dire, que finalement le PDAU Intercommunal d'Aïn-Beïda et F'kirina n'a pas atteint les objectifs escomptés et visés par les autorités locales et les acteurs influant de l'urbanisme. Ce manque remarquable d'espace à urbanisé à provoqué encore une fois ce qui suit : la situation sociale et économique d'une grande partie des habitants s'est encore dégradée, le chômage est en nette progression et la création de postes d'emplois en nette régression. Les besoins de la population en logements dépassent les 20 000 demandes déposées au niveau de la daïra et de l'assemblée populaire communale « APC » [28], et le nombre de logements sociaux distribués et en cours de réalisation ne dépassent pas les 3500 tous les programmes confondus.

L'absence de zones d'activité et de dépôt « ZAD », est à l'origine des créations de locaux destinés à des activités insalubres et polluantes (mécanicien, soudeurs, tôlier, ...) au niveau des poches vides dans plusieurs quartiers résidentiels et lotissements d'habitations individuels, qui ont générés des conflits sociaux et encourager la prolifération du commerce informel et dangereux envers la population résidente.

Conclusion

la ville d'Ain-Beida, remarquable par son passe socio-culturel et le nombre de sa population n'arrivé pas à asoir et concretisé un développement socioéconomique harmonieux et une urbanisation dans les normes, adequate et durable, qui repondent aux aspirations et espoires de ses habitants. Ces derniers qui esperent et comptent sur des oportunités pouvant solutionner les problemes, les contraintes, et les disfonctionnements socioéconomiques qui persistent depuis des decenies en entravant l'installation d'un environnement confortable et convivial dans leurs ville. Un nombre appreciables d'operations d'urbanisation et d'amenagement realisées à ce jour, etaient conçu et planifier sans faire allusions aux specificités sociales et économiques specifiquess d'Ain-Beida, de sa commune et de son arrier pays. En vertu de l'incoherence qui existe entre le contenu des outils de planification urbaine entre autres instruments d'urbanisme approuvées « PUD, PDAU et PDAU Intercommunal » [29], et les interventions urbaines pratiques entrepris par les autorités locales, conjuguées à l'absence de coordinations, de participations, et de concertations objectives, participatives et officielles entre les differents acteurs de l'urbanisme, les intervenants, les fabricants et la population de la ville. Sans oublier, la pesque inexistance du volet « Durabilité » tres important dans les etudes des outils d'urbanisme de ce fai, , les habitants,les

bureaux d'études et surtout les professionnels et experts en sociologie et en économie n'étaient invités et associés que rarement dans les prises de décisions techniques, sociologiques et économiques au profit des élaborations des dossiers de planifications urbaines de la ville. Ceci, explique l'absence de la maîtrise de la gestion rationnelle et réfléchie de l'espace qui doit obligatoirement être conçue en parallèle avec la situation socioéconomique de la population et tenant compte obligatoirement des contraintes et aspirations sociales des habitants. A cela, se conjuguent les forts mouvements de mobilité d'une partie importante de la population des anciens cités de la ville, « Murienne, la Zaouia, Lazabi » et bien entendu des cités informelles « Carrier Dominique, Laskri, Bouakouz » vers les nouveaux pôles périphériques en urbanisation, dont en particulier la « ZHUN, lotissement Aures, Ibn Rochd, cité Es-Salem,... ». Ce qui a généré l'apparition de nouvelles composantes sociales, accompagnées de comportements et habitudes de certains habitants, encourageant la délinquance, l'agressivité, le commerce informel, l'absence du minimum de civisme envers autrui sous de nouvelles structures sociales (constats établis par l'auteur 2019). En effet, en regroupant des familles et des personnes, qui n'avaient pas eu au paravent des relations, des contacts sociaux ou de voisinages, de cohabitation et dont les habitudes sociales, de citoyenneté et de convivialité sont différentes, dans des espaces et milieux de vie et de résidences communs, a développé un environnement de non intégration sociale, de ségrégation et surtout d'exclusion. L'exemple de la cité Es-Salem et de la cité des 750 logements collectifs route de Khenchela [30]. A cela, il faut savoir que les zones urbanisées en périphérie sont des cités dortoirs par excellence, dépourvues d'équipements nécessaires à la vie

sociale et à l'encouragement pour retrouver un environnement convivial de fraternité et de durabilité sociale.

Références

- [1] Clavel Maiti, puguaires, d'un continent à l'autre, perceptions des espaces publics, 2001, Ed l'Harmattan, Paris
- [2]. Graf Meyer Yves, sociologie urbaine 1994, Ed. Nathan
- [3]. Bendada. T, Thèse de doctorat, l'évolution urbaine d'Aïn-Beïda entre instrument d'urbanisme et réalités du terrain pour une démarche de projet urbain, 2019
- [4] Bouchemal. S, Mutations socio spatiales en milieu urbain ; entre citadinité et ruralité, l'exemple d'une ancienne ville coloniale française, cahier de géographie du Québec, 2009
- [5](Bouchemal. S et Bendada. T, communication: Production de l'urbain en Algérie entre planification et pratiques, Annaba, 2009
- [6], Gilbert. Meynier, L'Algérie et les algériens sous le système colonial. Approche historico historiographique, Open Edition.65-66, 2014
- [7] Communication Salah. Bouchemal et Bendada. Tawfik: Pratiques spatiales à Ain Beida : entre citadinité et ruralité, séminaire université Badji Mokhtare de Annaba en 2007
- [8] [Madani Safar. Zitoun, Urbanité (s) et citadinité (s) dans les grandes villes du magreb, les cahiers d'EMAM, 2010, Alger ; de la décomposition du foncier à la recomposition urbaine ?
- [9] Costes. Laurance, Espaces et société : paradigme de la mixité sociale, revue n° 140, 2010
- [10] RGPH ; recensement général de la population et de l'habita de 1977, 1987 et 2008

[11] Estimations surfaciques établie par l'auteur sur terrain et à base de photos aériennes, anciennes cartes et images satellitaires de la ville d'Aïn-Beïda

[12]T. Bendada, Etude d'un quartier périphérique, le cas de la cité Es-Salem à Aïn-Beïda, mémoire de Magistère, institut des techniques urbaines, Université d'Oum El Bouaghi, 2007.

[13] [Marc. Cote, l'Algérie, mondialisation et nouvelles territorialités, Ed Méditerranée,2011

[14] CADAT-Alger, caisse algérienne de développement et aménagement du territoire à Alger, réalisée le PUD d'Aïn-Beïda en 1973. Le PUD : Plan d'Urbanisme Directeur, instrument de planification et gestion de l'espace des villes et de leurs communes, adopté par la colonisation dans le cadre du plan de Constantine en 1958, après l'Indépendance de l'Algérie, il contenu d'être employé comme l'instrument d'urbanisme principal de gestion et d'aménagement de l'espace jusqu'à 1990.

[15] Service technique de « APC » assemblée populaire communale d'Aïn-Beïda, OPGI de la wilaya d'Oum El Bouaghi, 2019

[16] Bendada. T, Thèse de doctorat, l'évolution urbaine d'Aïn-Beïda entre instrument d'urbanisme et réalités du terrain pour une démarche de projet urbain, 2019 et recherche documentaire et sur site 2019.

[17] S. Bragdi, Ville d'Aïn-Beïda, croissance urbaine et problématique d'extension, mémoire de Magister 2005. Bureau d'études ANAT agence régionale de Guelma « statistiques bidonville Aïn-Beïda, 2004

[17] ZHUN d'Aïn-Beïda, Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle, créés par l'Etat à partir de 1975, est un outil d'aménagements et de programmation qui prévoit pour chaque programme, la mise en œuvre d'équipements d'accompagnement à court et moyen termes, des villes qui souffrent de la

crise du logement et qui enregistre des déficits importants en équipements et infrastructures.

[18] Le découpage administratif de 1984 en Algérie a augmenté le nombre de wilayas existantes de 31 à 49. La création de 18 nouvelles wilayas dont celle de Khenchela dans la région des Aurès,

[19] Projets gelés par l'Etat du fait des conséquences de la crise économiques des années 1980 et 1990

[20] Safar Madani Zitoun, Alger d'aujourd'hui : une ville à la recherche de ses marques sociales, revue *Insaniyat*, 2009. Rachid Sidi Boumedane : Echec des instruments ou instruments de l'échec ? Ed. Les alternatives urbaines, Alger 2013

[21] Issac Joseph, la ville sans qualité, Ed. L'aube, Paris 1998,

[22] PDAU : plan directeur d'aménagement et d'Urbanisme, POS : plan d'occupation du sol, principes et instruments d'urbanisme prévus par la loi 29-90 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme

[23] M. Ibtisem et R. Djamel, Etude méthodologique de la croissance urbaine en Algérie, 1990

[24] Estimation de la population en 2018, réalisée par la « DPAT » direction de la planification de l'aménagement du territoire de la wilaya d'Oum El Bouaghi

[25] T. Bendada, Etude d'un quartier périphérique, le cas de la cité Es-Salem à Aïn-Beïda, mémoire de Magistère, institut des techniques urbaines, Université d'Oum El Bouaghi, 2007 et « DUAC » la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Oum El Bouaghi

[26] [Saïd Belguidoum, Transition urbaine et nouvelles urbanités : la ville algérienne dans tous ses états,

[27][Op-cité : Bendada. T, thèse de Doctorat, 2019. Direction des domaines publics wilaya d'Oum El Bouaghi [28](« » services logement et statistiques de l'APC et la daïra d'Aïn-Beïda 2020), investigation de l'auteur auprès de la « DL »direction du logements de la wilaya d'Oum El Bouaghi [29], PUD de 1973, PDAU de 1992, PDAU Intercommunal de 2005, approuvés par la wilaya d'Oum El Bouaghi par arrêtes [30] Op-cité : Thèse Doctorat T. Bendada 2019,

Notes explicatives

Note 01 : les maisons de la population autochtones était de style traditionnel en majorité (style ottoman et de la médina arabe) caractérisé par la présence d'une cour centrale entourée de plusieurs pièces (chambre), une skifa (espace d'intimité et servant de sas) à l'entrée, d'un diouane (partie ouverte possédant un toit léger au niveau de la cour servant généralement de coin cuisson et enfin un espace d'aisance (toilette) ». Ces maisons traditionnelles sont fermées vers l'extérieur avec un seul accès (porte extérieur) qui donne sur la rue. Toute la maison donne et s'ouvre vers la coure intérieure.

. **Note 02** : Plans de développent socioéconomique en Algérie

1/ le plan de développement Triennal de 1967, était orienté vers le secteur de l'industrie et la création des grands complexes industriels qui « seront » les leviers de la base du développement économique du pays. Implantés à « Annaba, Skikda, Arzew, Rouïba à Alger », les villes importantes de l'intérieur du pays et celles des hauts plateaux.

2/Le 1^{er} plan quadriennal en 1970, qui procédera à la mise en place d'un nouveau découpage administratif en créant de nouvelles wilayas, entre autres la wilaya d'Oum El-Bouaghi.

3/ Le 2^{eme} plan quadriennal, l'Etat prendra en charge les besoins de la population en habitats et en équipements. En 1976, il entamera les études et

les réalisations de 257 ZHUN, qui seront implantées au niveau de 180 agglomérations urbaines, sur un espace territorial de 25 000 hectares et comprenant un programme de 500 000 logements; la circulaire ministérielle n°335/PU2/75/ du 19 février 1975.

4/ Plan de la relance économique en 2000, l'Algérie connaîtra une relance économique caractérisée par des événements économiques et politiques importants pour son développement. La wilaya d'Oum El-Bouaghi à bénéficié de la reprise d'anciennes opérations structurantes dont celle de la voie ferrée reliant d'Aïn M'lila à Tébessa et le projet du barrage de Ouerkis

5/ Les plans quinquennaux de 2005/2009 et 2010/2014, prévoyaient principalement la réalisation de deux millions de logements, en collectif, individuel et rural, soutenus par une aide sociale de l'Etat, (These de Doctorat Bendada. T, 2019)

Note 03 : La population estimée, hébergée dans ces quartiers illicites dépassait les 20 000 habitant (d'après l'étude socioéconomique établie par le bureau national ANAT à Guelma en 2001, d'après le tableau des constructions illicites établie lors de l'étude socio-économique de la ville d'Aïn-Beïda. Elle est convoitée par un exode rural de nouveaux habitants en ville. Ces derniers proviennent des communes de (Berriche, *Dhalaa*, ...) et de celles des autres wilayas: Tébessa (*El Ogl*, *Cheria*), Khenchela (M'toussa, *Oued Nini*), Souk-Ahras (*Terre galet*, *Oum Ladaïem*, *Sedrata* ...).

Note 04: Certaines élections locales pour la désignation de présidents de l'assemblée populaire communale, se tissent par les relations de parenté, de tribalisme et des liens familiaux ; en quelques sortes, par la force du nombre d'individus. Pour se trouver enfin, face à des élus inefficaces, incapables de maîtriser, de gérer, de planifier, de trouver des résolutions aux situations

socio-économiques et urbaines de la société. Ce qui encourage le fléau de ségrégation sociales entre citoyens de la même ville et le déséquilibre de la programmation urbaine des différentes composantes socio-spatiales, d'où l'inadéquation entre planification urbaine et état socio-économique du moment (Gervais-Lambong 2003 ; 35)

Note 05 : Plusieurs quartiers de la ville d'Aïn-Beïda ont changé de composante sociale. Effectivement de nouveaux habitants en provenance des autres régions, des communes limitrophes à Aïn-Beïda et des autres wilayas ont profondément contribué à l'apparition de cette dernière, les cas du centre ville (ancien noyau coloniale), de la cité Maurienne et les zones d'habitat périphériques. En effet si on s'étale sur l'exemple de l'ancien noyau colonial, deux mouvements de mobilité inverses sont parus ; le premier concerne les héritiers et descendants des anciens habitants et propriétaires de maisons qui se sont déplacés vers la périphérie suite au manque d'espaces au niveau de leur logements et aux contentieux entre eux d'une part et les locataires d'autres part, quant au devenir des biens immobiliers. Le second concerne, les nouveaux habitants venus s'installaient au centre ville, en achetant ou en héritant des biens immobiliers appartenant aux anciens habitants ou à leurs héritiers.